

Le renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU

La reconstitution de l'offre sociale due à la destruction du quartier de La Coudraie

Dans l'état actuel le projet de renouvellement urbain projette la démolition de l'ensemble des logements de La Coudraie. Le règlement de l'ANRU (Agence Nationale de Renovation Urbaine) prévoit, lorsqu'il y a destruction d'un logement social, l'obligation d'en reconstruire un. Les sites choisis ne sont pas conformes avec les critères de l'ANRU.

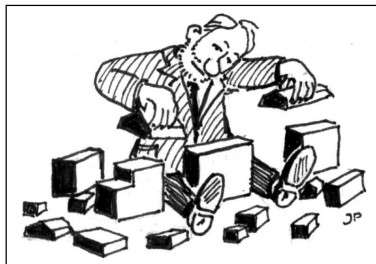
Les trois principaux sites retenus pour la reconstitution de l'offre sociale des 608 logements de La Coudraie sont relégués en périphérie de l'agglomération en bordure de l'A14.

- Rue du Champ Gaillard, à l'ouest de l'actuel hôpital (lieu-dit « Champ aux Lièvres »), 300 logements dont 208 locations sociales sur un terrain qui appartient à l'hôpital.

- Rue d'Aigremont sur une partie des terrains de sports dits « Félix Eboué », 100 logements sociaux.

- RN 13, entre le cimetière et le futur Leroy-Merlin, en limite de Chambourcy le long de la RN13, 200 logements sociaux.

La situation de ces sites ne répond pas aux critères de l'ANRU qui ont pour objectif « de mettre fin à l'enclavement physique ainsi qu'à la dégradation ou déqualification urbaine de ces quartiers et de les intégrer au reste de la ville ». Le terrain en bordure de la RD 113 par exemple est complètement enclavé entre le cimetière, la surface commerciale (Leroy Merlin) et la RN13. Nous demandons pour ces raisons que ce terrain ne soit pas retenu pour la construction de logements.



Des déplacements mal pensés

Le PLU propose pour remédier aux difficultés de circulation de nouvelles infrastructures routières (boulevard de l'Europe, A104, doublement de la RN13) dont l'efficacité n'est pas établie, bien au contraire. Ces nouveaux axes auront pour conséquences une augmentation du trafic (plus de voitures sur la RN13 vers les Terrasses de Poncy, plus de circulation sur le pont de Poissy avec l'A104, plus de poids lourds avec le Boulevard de l'Europe) ce qui va dégrader un peu plus la situation à Poissy. Le PLU ne prévoit concrètement ni aménagements cyclables (à l'étude), ni couloirs de bus (projet reporté sine die) pour proposer des offres de déplacements alternatifs à la voiture et permettre aux habitants de se déplacer normalement et sans danger dans leur ville. Il est urgent d'établir pour Poissy un Plan de Déplacement Local (PDL) en concertation avec nos voisins.

Mixité sociale

Les critères de l'ANRU préconisent « la diversité des statuts d'occupation et de gestion des logements ». Les trois sites principaux sont des opérations pilotées par des offices de HLM. La mixité sociale ne doit pas être envisagée à l'échelle de la commune mais à celle du quartier. L'offre sociale ne doit pas être reconstituée quasi uniquement sur les hauts de Poissy, il faut rééquilibrer la sociologie de la cité et construire des logements sociaux sur des sites proches du centre ville (ZAC Bongard, îlot Franprix, terrain de la gare de la Grande Ceinture, quartier Saint-Sébastien). Il est regrettable que ça n'ait pas été fait sur la ZAC Perret. « La politique de peuplement à l'échelle du quartier doit être cohérente avec celle du bassin d'habitat ».

Mixité fonctionnelle

Le PLU ne révèle pas les équipements prévus dans les nouveaux quartiers. Pour ne pas renouveler les erreurs du passé il convient de ne pas créer uniquement des zones d'habitat. Rappelons que l'ANRU prône la « diversification des fonctions urbaines à travers un rééquilibrage des fonctions commerciales, économiques, sociales et culturelles par rapport à l'habitat ».

Au delà du PLU

» SDRIF » La municipalité est pressée d'adopter la révision du PLU avant que la nouvelle version du SDRIF n'entre en vigueur. Ce nouveau SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France) prévoit une continuité écologique sur les terrasses de Poncy interdisant toute urbanisation. Le nouveau SDRIF est actuellement soumis à l'enquête publique.

» OIN » Le PLU n'indique pas clairement que les Terrasses de Poncy, le quartier de La Coudraie et la zone de l'hôpital sont maintenant incluses dans l'OIN Seine aval.

Une OIN (Opération d'Intérêt National) c'est tout simplement, en matière d'urbanisme, la remise en cause de la décentralisation. Avec une OIN l'Etat reprend tous les pouvoirs en matière de délivrance de permis de construire. Ainsi, la ville pourrait échapper aux règles communes du droit de l'urbanisme et aux préconisations du SDRIF en terme d'aménagement du territoire et de développement économique pour imposer par exemple son projet de complexe commercial.

Le Conseil municipal de Saint-Germain-en-Laye et la Chambre de Commerce et de l'Industrie se sont prononcés contre le PLU de Poissy en particulier à cause des Terrasses de Poncy.

L'offre commerciale est déjà surabondante le long de la N13 et ne justifie aucunement la création de cette zone commerciale qui aurait un impact très négatif sur les communes voisines tant en terme de concurrence commerciale avec les commerces de détail de centre ville qu'en terme d'engorgement de la circulation.

VIVRE SA VILLE ISSN : 1297- 6881



Qui fait quoi à VIVRE SA VILLE, (le journal) ?

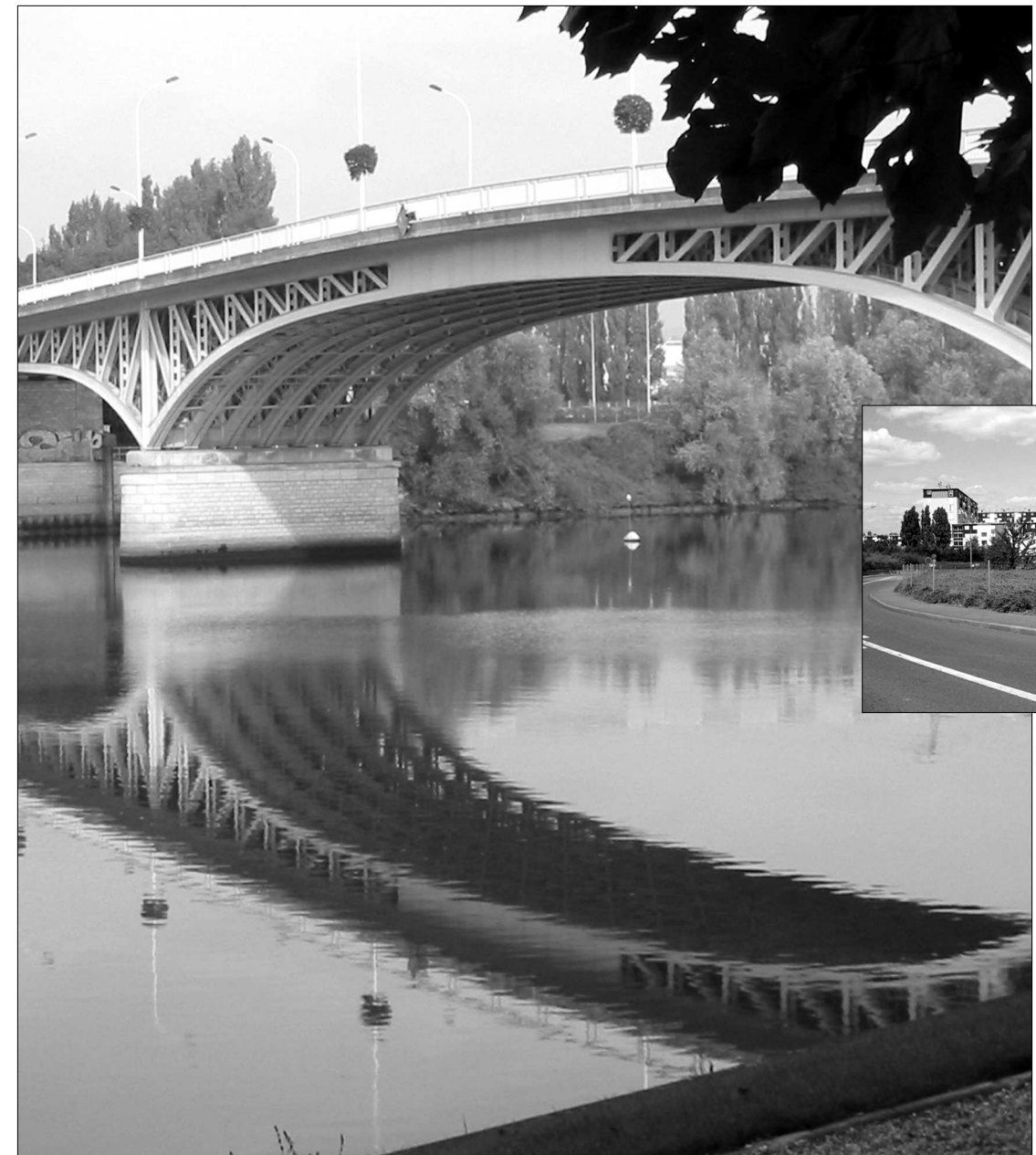
Directeur de la publication Jean-Paul Hédrich
Comité de rédaction Bertrand Pasquier
Philippe Couzinou
Secrétaire générale de rédaction Nicole Requier
Directeur artistique Jeanne Pothier

Le présent journal est conçu par les membres de l'association VivreSaVille pour informer les Piscicais et pour apporter des analyses approfondies sur les phénomènes concernant la vie en général et la vie dans la ville de Poissy. Depuis la création de notre association, et autour de la charte élaborée en 1995, nous tendons tous vers le même but : développer une harmonie et une cohésion sociale, indispensables pour faire face aux défis économiques, sociaux et écologiques qui se posent à Poissy. Notre mouvement reste indépendant de toute appartenance à un parti politique et se veut respectueux des sensibilités diverses de ses membres et sympathisants.

N°30-AUTOMNE-2007

VIVRE SA VILLE

Décider ensemble d'une cité plus solidaire, plus écologique et plus humaine

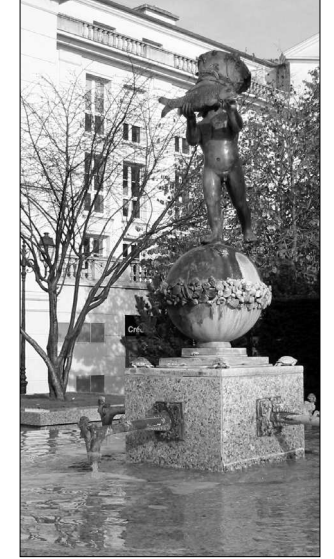


Révision du Plan Local d'Urbanisme

À VivreSaVille nous avons décidé de vous donner notre avis sur les nouvelles orientations du Plan d'Aménagement du Développement Durable et sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. Vous trouverez dans ce numéro de notre journal un certain nombre de nos observations et de nos propositions.

VivreSaVille dispose d'une adresse e-mail. N'hésitez pas à nous contacter, nous répondrons à vos courriels. vivresaville@noos.fr.

Consultez également notre site Internet : www.vivresaville.com



Bon d'adhésion, d'abonnement et de soutien

OUI je désire adhérer à VIVRE SA VILLE et recevoir

tous les numéros annuels du journal VIVRE SA VILLE pour 20 euros*

Je souhaite m'abonner ou renouveler mon abonnement pour 13 euros*

Je souhaite soutenir l'association et joins un chèque de ___ euros*

Ce bulletin est à compléter et à renvoyer à l'Association VIVRE SA VILLE,

8, rue du 11 novembre, 78300 Poissy

merci de joindre votre règlement par chèque bancaire ou postal libellé

à l'ordre de VIVRE SA VILLE

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél (facultatif) _____ Courriel _____

* cochez votre choix

VSV 30

Selon ses bonnes vieilles méthodes, la municipalité n'a fait aucun effort de concertation et n'a organisé aucune réunion publique.

Ce projet va profondément modifier la ville de Poissy, cependant la municipalité n'a fait que le minimum réglementaire en matière de publicité et de pédagogie. Elle n'a fait aucun effort de concertation et n'a organisé aucune réunion publique. Tandis que la Loi Solidarité Rénovation Urbaine prône un renforcement de la participation des habitants, à Poissy, il faut monter au balcon de la mairie – difficile d'accès pour les handicapés – pour consulter le registre de l'enquête posé sur une petite table branlante.

En résumé ce document d'orientation du PLU donne une image brouillée du projet de ville en accentuant le zonage. Contrairement aux déclarations du maire l'expansion urbaine n'est pas maîtrisée et se fait au détriment des espaces naturels. On assiste en effet au mitage des zones périphériques de Poissy pas encore urbanisées et à la quasi absence de mixité sociale. Pour ne pas renouveler les erreurs du passé cette mixité sociale ne peut se faire à l'échelle de la ville mais doit être introduite de façon équilibrée dans tous les quartiers de la ville. Le plan n'explique pas comment se feront la continuité de la ville et les liens avec les nouveaux quartiers. Les déplacements ne sont pas maîtrisés et ne font l'objet d'aucun plan. La cohérence des aménagements de la région ne peut se faire sans intercommunalité car la multiplication des activités commerciales de périphérie va remettre en cause le rôle essentiel joué par le centre-ville dans les échanges et la convivialité. Nous constatons que le plan est bien loin des objectifs de la loi SRU et de la rénovation urbaine.

- | | |
|---|--|
| UA Le centre-ville | UH Zone du futur hôpital |
| UC Zone à dominante d'habitat collectif | AU Zone d'aménagement futur |
| UP Zone à dominante d'habitat individuel | N Zone naturelle protégée |
| UI Zone d'activité économique | A Zone réservée à l'activité agricole |

La Coudraie

Le PLU projette la construction du nouvel hôpital de Poissy sur le site de La Coudraie mais les besoins ont changé et la préfecture a été chargée par l'ARH (l'Agence Régionale d'Hospitalisation) de recenser les sites de 12 hectares disponibles pour la construction d'un hôpital unique (Poissy-St Germain) de 750 lits. Une décision doit être prise prochainement par le ministre de la Santé. Il y a peu de chance que le site de La Coudraie soit choisi. Poissy perdra donc son hôpital parce que l'entêtement du maire l'a conduit à l'isolement ! Le dossier de renouvellement urbain de La Coudraie a été géré depuis plus de trois ans d'une façon désastreuse par le maire. Les projets, les rumeurs, les déclarations se succèdent sans que l'on puisse comprendre la ligne politique de la municipalité et quelle forme prendra le nouveau quartier. Les habitants sont maintenus dans l'incertitude sur leur logement et font l'objet de pressions pour les inciter à s'inscrire à la cellule de relogement et donc à quitter le quartier. Nous souhaitons que l'on construise à La Coudraie un véritable quartier avec une véritable mixité sociale et fonctionnelle.

La A 104

Toute la ville n'est pas favorable à l'A104. En effet les 36 000 Pisciacais n'ont que faire de cette autoroute pour s'adonner à leurs loisirs, accompagner leurs enfants à l'école, faire leurs courses, y compris en hypermarchés et à fortiori dans les commerces de proximité. La vie quotidienne des habitants n'exige pas ce nouvel équipement autoroutier, même pour travailler hors de la commune, comme le fait presque un actif sur deux habitant Poissy, l'usage des transports en commun (SNCF, RER, bus) peut répondre aux besoins de circulation externe.

L'A104 ne réglera pas les problèmes d'encombrement dans la ville tout au contraire, car le principe en matière routière est que les autoroutes supplémentaires créent toujours plus de circulation de transit par l'effet d'aspiration. Les Pisciacais auront beaucoup plus de pollution, d'encombrements routiers et même, dans certains quartiers de bruit, sans que leur vie quotidienne soit améliorée par cet équipement. La zone naturelle « protégée » à proximité de La Coudraie sera complètement saccagée par l'A104 et son échangeur.

Les Terrasses de Poncy

Est-il pertinent de construire un centre commercial de plus long de la RN13 (devenue RD113) qui est déjà saturée ? Sur 50 000 m² il est prévu de construire une grande surface, un magasin multimédia, 6 moyennes surfaces, 225 boutiques, des espaces de restauration. Pour faire passer la pilule le projet est présenté comme la construction d'un nouveau quartier avec 350 logements (seulement !) mais aussi une crèche, une école, une piscine peut être un musée. On voit difficilement comment le futur quartier de Poncy, séparé de la ville par l'A14 et la RN13, pourrait un jour s'insérer dans la continuité urbaine. En ce qui concerne l'école nous faisons remarquer qu'il en existe déjà une à proximité, sous utilisée, dans le quartier de La Coudraie !

Ce centre commercial ne sera pas viable sans voiture et actuellement la RD 113 ne peut supporter un accroissement de trafic. C'est pourquoi la mairie de Poissy a prévu un aménagement routier spécifique pour la desserte du centre commercial en doublant la RN13 ce qui va coûter 31 millions d'euros aux contribuables pisciacais.

Le PLU n'anticipe pas le nouveau Schéma Directeur de la Région Île-de-France qui prévoit la mise en place d'un corridor écologique sur le site des Terrasses de Poncy. Cette nouvelle zone commerciale aurait un impact négatif sur l'économie régionale et ruinerait les efforts de relance du commerce de centre ville à Poissy et dans les communes voisines.

Pour toutes ces raisons l'association Vivre Sa Ville se prononce contre ce projet en l'état.

Aire d'accueil des gens du voyage

C'est avec beaucoup de retard que la municipalité se met en conformité avec la loi du 5 juillet 2000 en prévoyant l'installation d'une aire d'accueil des gens du voyage à proximité du rond point de la RN13 de La Coudraie. Le terrain proposé, relégué entre l'A14 et la RN13 (2x2 voies), ne nous paraît pas compatible avec une fonction d'habitat d'autant plus qu'il est situé sur le tracé d'une des bretelles de l'A104, autoroute souhaitée par la municipalité. Ce projet n'est pas cohérent car si l'autoroute est construite il faudra trouver un autre endroit dans Poissy pour installer cette aire d'accueil. Le PLU ne nous donne pas d'indication sur le nombre d'emplacements prévus sur cette aire.

La ZAC Bongard

Il est bien entendu justifié de densifier la ville sur des friches industrielles en créant des logements mais il est nécessaire de le faire d'une façon équilibrée en matière de mixité urbaine et d'anticiper l'implantation d'équipements publics. Nous constatons par exemple que plus de 1 000 logements ont été construits sur le secteur Saint-Sébastien sans création d'école. La seule réponse à moyenne échéance est la création de classes supplémentaires dans la cour du groupe scolaire des Sablons qui est déjà très dense. L'ouverture d'une nouvelle école dans la ZAC Bongard n'est pas prévue avant dix ans. En outre, nous souhaitons que soit mis fin au déséquilibre entre les quartiers de Poissy en introduisant de la mixité sociale et que l'on applique ainsi la loi SRU à l'échelle du quartier c'est-à-dire de prévoir au moins 20% de logements sociaux.

Boulevard de l'Europe.

Le boulevard ne verra le jour qu'après le départ des industries situées le long de la voie ferrée, le transfert de ces activités est évoqué dans le PADD. Nous demandons que ce nouveau boulevard soit équipé de couloirs de bus et de pistes cyclables. Rappelons que l'article 20 de la loi sur l'air prévoit qu'« à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. »

La Grande Ceinture oubliée de ce PLU

Le PLU ne prévoit pas la réouverture de la ligne Grande-Ceinture qui à terme reliera Cergy à Versailles via Poissy. Cette réouverture est pourtant inscrite au calendrier du STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France) pour l'année 2015.

La remise en fonction de la gare créera un nouveau pôle d'attraction dans Poissy. Le centre ville sera à égale distance des deux gares. Il en découlera bien évidemment des modifications de déplacements et d'activité dans la ville. Le PLU doit anticiper ces mutations prévisibles pour l'aménagement du quartier et de la ville. C'est l'occasion de modifier le plan de circulation en aménageant des voies pour drainer les futurs passagers vers la gare, en privilégiant les déplacements à pied, à vélo et en transport en commun, en prévoyant un parking d'une capacité adaptée.

Il était prévu au précédent Plan d'Aménagement et de Développement Durable la création d'une zone de développement économique sur les terrains vagues qui jouxtent la gare de Grande Ceinture. Cette zone s'est depuis transformée en opération immobilière, l'entreprise Meunier doit y construire 200 logements. L'association Vivre Sa Ville propose la création d'une zone diversifiée d'activité et de logements sur les terrains communaux et ferrés situés à l'est de la gare de Grande Ceinture en y incluant un parking de rabattement (vélo, voiture). Si le PLU a anticipé les effets du bruit de l'autoroute A104 (qui est encore un projet) rien n'est prévu par contre en matière de protection du bruit le long de la ligne de la Grande Ceinture.

